

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS D'INTENTION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

Identification du site concerné :

Lot numéro 2 563 631
732-742, rue Saint-Isidore
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente demande : 2025-20019.

En vertu du *Règlement numéro 722-2022 régissant la démolition d'immeuble*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière et directrice de la conformité municipale de la Ville.

Cette opposition doit être acheminée à l'hôtel de ville située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2W2, avant le 27 septembre 2025, à 16 h 00, ou par courriel au greffe@saint-lin-laurentides.com.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 17 septembre 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale